



Foix, le 19 février 2020

COMITE TECHNIQUE DE RÉSEAU de la DGFiP

C.T.R. du 11 février 2020

Le compte-rendu intégral de nos représentants nationaux est disponible <u>en pièce jointe</u>.

A l'ordre du jour de ce CTR, le **contrat d'objectifs et de moyens** de la DGFiP 2020-2022 prévoit notamment :

- une hausse des crédits informatiques (grands projets)
- une hausse des crédits métiers en lien avec le "zéro cash"
- un volet RH pour rendre la DGFiP plus attractive (en augmentant les promotions internes par exemple).

S'agissant des **mutations 2020**, les **calendriers** ont été précisés :

- un "quide agent" sur l'affectation locale au département sera disponible mi mars
- pour les cadres B et C, le mouvement national sera publié fin avril et le mouvement local sera connu fin mai
- pour les **inspecteurs**, le mouvement **national** sera publié **début mai** et **le mouvement local sera connu fin juin**
- pour les postes comptables C2-C3, les attributions au choix auront lieu le 6 mars, avant la CAPN de promotions le 26 mars
- le projet de sélection des IDIV de classe normale sera connu le 22 juin



Lors de ce CTR, il a été confirmé que le nouveau dispositif de <u>rupture conventionnelle</u> serait bien expérimenté à la DGFiP.

Une fiche récapitulative FO est disponible en pièce jointe avec le modèle de convention.

Nous invitons les collègues ayant déjà envoyé leur lettre de demande de rupture conventionnelle, ou potentiellement intéressés par cette nouveauté, à se signaler auprès de notre syndicat. La DGFiP a recensé une centaine de demandes, soit seulement 1 par département, ce qui nous semble très en retrait au regard des dossiers qui nous ont déjà été transmis.

RUPTURE CONVENTIONNELLE



BULLETIN
D'ADHESION



NOM:	PRÉNOM :
NOM:	PRENOM:

N°AGORA: ----- ADRESSE MÈL:-----

> -ait a ----- le ------(signature)

ightarrow 66~% de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

